



*SYNDICAT PROFESSIONNEL
DES SCIENTIFIQUES DE L'IREQ*

COMMUNIQUÉ AUX MEMBRES
COMMUNIQUÉ AUX MEMBRES
COMMUNIQUÉ AUX MEMBRES

BOUCHERVILLE, le 23 octobre 2012

Rencontres sur le Régime de retraite d'Hydro-Québec

Le régime de retraite d'Hydro-Québec sera un enjeu incontournable de la prochaine négociation. Dans ce contexte, nous vous incitons à participer à l'une des rencontres d'information portant sur notre régime à prestations déterminées et sa pérennité. Les rencontres qui ont lieu près de l'IREQ se tiendront aux dates suivantes:

Ce soir, mardi, le 23 octobre, à 19 h 00 à la Salle Marcel-Dulude, située au 530, boul. Clairevue Ouest, à Saint-Bruno

et

Lundi, le 29 octobre, à 19 h 00 à l'Hôtel De Mortagne, situé au 1228, rue Nobel, à Boucherville.

Pour connaître les autres dates et endroits des rencontres d'information, nous vous invitons à consulter le calendrier ci-joint.

N'hésitez pas à nous transmettre toutes questions ou commentaires que vous pourriez avoir suite à ces rencontres.

Élections des représentants d'unité

L'équipe de représentants élue il y a deux ans a pour mission d'assurer un meilleur échange d'informations, en toutes circonstances, entre les membres du SPSI et le Bureau.

Nos statuts stipulent (Art.503) que les représentants d'unité doivent faire l'objet d'élection à tous les deux ans. Le Bureau invite donc les membres, ainsi que les représentants terminant leur mandat, à soumettre leur candidature **avant le 3 décembre** prochain en envoyant un courriel à l'adresse suivante : secretariat@spsi.qc.ca tout en indiquant : leur nom, unité, adresse courriel et numéro de téléphone.

À défaut d'un minimum de deux candidats par unité, un courriel sera envoyé à l'unité en question pour solliciter à nouveau la mise en candidature de membres afin d'assurer une représentation adéquate de l'unité au sein de l'équipe des représentants.

Après la période de mise en candidature, chaque unité sera avisée de ses candidats. Les unités qui auront plus de deux candidats feront l'objet d'élection. La procédure d'élection sera déterminée (si nécessaire) par le Bureau et les candidats à l'élection.

Pour les unités qui auront un ou deux candidats, ceux-ci seront automatiquement élus représentants. Si une unité n'a aucun candidat, celle-ci ne sera pas représentée lors des rencontres. L'équipe de représentants devra compter un minimum de 10 membres pour entrer en fonction.

Finalement, le Bureau profite de l'occasion pour remercier tous les représentants d'unité pour leur contribution constructive au cours des deux dernières années. Vous pouvez accéder à la liste des représentants actuels sur le site Web du SPSI : www.spsi.qc.ca

Temps de transport

Nous vous rappelons que l'employé requis par la Direction, pour les fins de son travail, de se déplacer à l'extérieur de son horaire régulier de travail est rémunéré en temps supplémentaire.

L'employé qui participe à toute activité de formation ou qui agit comme représentant scientifique à l'externe en dehors des heures régulières de travail ou des centres administratifs d'Hydro-Québec est rémunéré en temps supplémentaire à condition de rencontrer l'une des deux conditions établies à l'article 19.02.

De plus, nous vous incitons fortement à consigner sur vos feuilles de temps **les heures et jours réels** où vous avez effectué votre temps de travail et/ou de transport et d'en **conserver une copie** dans vos dossiers personnels.

Fiche de suivi

Nous avons appris que certains gestionnaires de l'Institut avait requis de membres du SPSI de compléter une fiche de suivi intitulée *Harmonisation - Gestion non performance - Fiche suivi*. Or, comme cette façon déroge à la pratique courante et nous apparaît abusive, nous prions toute personne qui recevrait une telle fiche de bien vouloir nous en informer.

Accès à un diplôme de niveau supérieur

En vertu d'une lettre d'entente contenue à la convention collective, l'employeur s'est engagé à reconnaître l'importance de faciliter aux membres du SPSI l'accès à la formation continue conduisant à l'obtention d'un diplôme de niveau supérieur. Le comité conjoint formé de deux représentants syndicaux, Alain Nolet et Jean-Benoît Lévesque, et de deux représentants patronaux, Gaëtan Lantagne et Jean Leduc, est chargé d'évaluer les besoins et de proposer des actions à mettre de l'avant pour faciliter l'accès à un diplôme

de maîtrise ou de doctorat. Le syndicat est prêt à accueillir vos suggestions, vous êtes donc priés de les transmettre par courriel à l'adresse suivante : secretariat@spsi.qc.ca.

Le Bureau

Pour nous rejoindre

Secrétariat du SPSI

210, boul. de Montarville

Bureau 2008

Boucherville (Québec)

J4B 6T3

Tél : (450) 449-9630
1-877-449-9630 (sans frais)

Fax : (450) 449-9631

Courriel : secretariat@spsi.qc.ca

Page Web : www.spsi.qc.ca